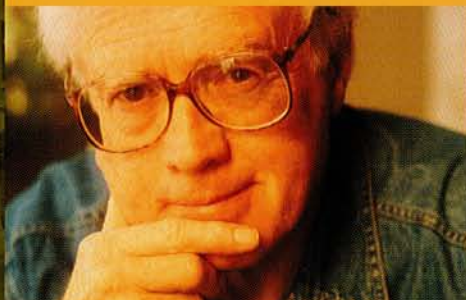
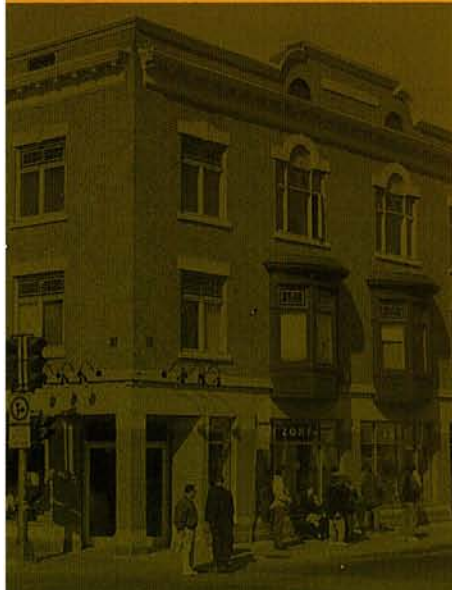




RAPPORT ANNUEL 2009
CONSEIL DE QUARTIER
DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY

Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



CONSEIL DE QUARTIER



RAPPORT ANNUEL 2009

**CONSEIL DE QUARTIER
DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY**

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
conseilquartier.pointe-de-sainte-foy@ville.quebec.qc.ca

LE 23 FÉVRIER 2010

TABLE DES MATIÈRES

1.	MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	5
2.	PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER.....	7
2.1.	Description générale d'un conseil de quartier	7
2.2.	Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy.....	7
2.3.	Membres	7
2.4.	Limites du quartier.....	8
3.	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER.....	9
3.1.	Assemblées.....	9
4.	REPRÉSENTATION DES CITOYENNES ET CITOYENS DU QUARTIER	9
5.	CONSULTATIONS PUBLIQUES.....	10
5.1.	Plan directeur de quartier : remue-méninges	10
5.2.	Plan directeur de quartier : orientations et objectifs	10
6.	ACTIONS ENTREPRISES PAR LE CONSEIL.....	11
7.	ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2010	12
8.	PARTICIPATION ET ÉTATS FINANCIERS	14
9.	ANNEXE	18

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au nom de notre conseil d'administration, j'ai la fierté de vous présenter le troisième rapport annuel de notre jeune conseil de quartier.

Ce fut une année riche en actions et nouveautés. Notre conseil de quartier s'est enrichi par l'élection de trois nouveaux administrateurs.

Les élections municipales également en novembre, ont considérablement changé le portrait de notre arrondissement par la présence de quatre nouveaux élus. J'en profite pour leur souhaiter la bienvenue. Nous souhaitons aussi continuer le travail de collaboration déjà amorcé, pour améliorer la qualité de vie et des services de notre quartier.

Consciente des nombreux défis à relever, j'ai accepté de succéder à notre premier président, en conservant l'esprit d'innovation et de dynamisme qu'il a su y insuffler. Merci monsieur Bouchard!

Vivre dans une ville qui avance, qui a de la vision et qui innove, c'est pour moi porteur de sens et porteur d'avenir. Dans cet esprit, participer à l'expression démocratique dans l'élaboration du Plan directeur de quartier constitue ma principale motivation à m'impliquer en acceptant le rôle de présidente. Être à l'écoute, pour se donner les moyens d'agir ensemble.

Une année sous le signe de la consultation. L'invitation de l'Arrondissement à élaborer ensemble le Plan directeur du quartier constitue le plat de résistance pour l'expression de cette démocratie participative. La réponse des nombreux résidents présents lors des ateliers fut un franc succès et nous démontre la pertinence d'un tel exercice. Nous avons déterminé ensemble les besoins prioritaires, pour les traduire ensuite en orientations et pistes d'action.

Un autre temps fort fut la participation au forum *Ensemble pour le mieux être des aînés* : un succès de participation! Plus de 200 personnes sont venues exprimer leurs attentes qui se traduisent par l'espoir de réalisations prochaines (ex. : la création d'un centre multiservices pour le quartier).

Une séance spéciale du conseil de quartier s'est tenue le 29 juin. Des experts de renommée internationale, dont le docteur Jean Bousquet, sont venus nous entretenir sur le grands boisés de la Pointe-de-Sainte-Foy. Soixante-quinze personnes étaient présentes.

Je remercie les citoyens et citoyennes de tous âges, qui par votre participation active, avez démontré votre souci d'améliorer notre milieu de vie. Cette vitalité encourage les membres du C. A. à poursuivre cet échange et à favoriser cette forme de démocratie.

Je remercie chaleureusement mes collègues du C. A. pour leur disponibilité bénévole et tout le travail accompli aux dossiers de **l'environnement, du logement social, de la circulation et de la sécurité, des aînés ainsi que pour le projet d'un centre multiservices.**

L'année 2010 s'annonce tout aussi riche dans la poursuite du travail initié, dans les axes d'intervention cités ci-dessus.

Un merci tout spécial à madame Valérie Drolet, pour sa disponibilité et sa gentillesse, dans le soutien technique qu'elle nous apporte au conseil de quartier.

Silva Weis, présidente
Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. Description générale d'un conseil de quartier

Un conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes du quartier. Il constitue un des moyens prévus dans la Politique de consultation publique (Règlement municipal R.R.V.Q. chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Le rôle d'un conseil de quartier est avant tout de faciliter la consultation et de stimuler le développement du quartier. Un conseil est constitué pour organiser des séances de consultations publiques, notamment en ce qui concerne les changements au règlement d'urbanisme, pour proposer des actions locales et pour élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur environnement. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations pour appuyer un projet spécifique, etc. De façon générale, un conseil consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui concernent l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.2. Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy

Le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy représente les citoyens et les citoyennes qui habitent à l'intérieur des limites déterminées par la Ville de Québec (voir carte page suivante). Celui-ci a été constitué à la demande de la population. Plus de 300 citoyens et citoyennes (personnes résidant dans le quartier ou représentant un commerce) ont signé une requête en 2007 pour que soit enclenché le processus de création d'un conseil. Le conseil a donc été créé en février 2007.

2.3. Membres

Le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy est normalement composé de neuf membres (4 hommes et 4 femmes qui résident dans le quartier et 1 personne issue du milieu des gens d'affaires) élus par la population pour un mandat de deux ans. L'élection des membres du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy a eu lieu le 12 mars 2009 au centre de loisirs Pie-XII. L'ensemble des postes sera soumis en élection en mars 2011.

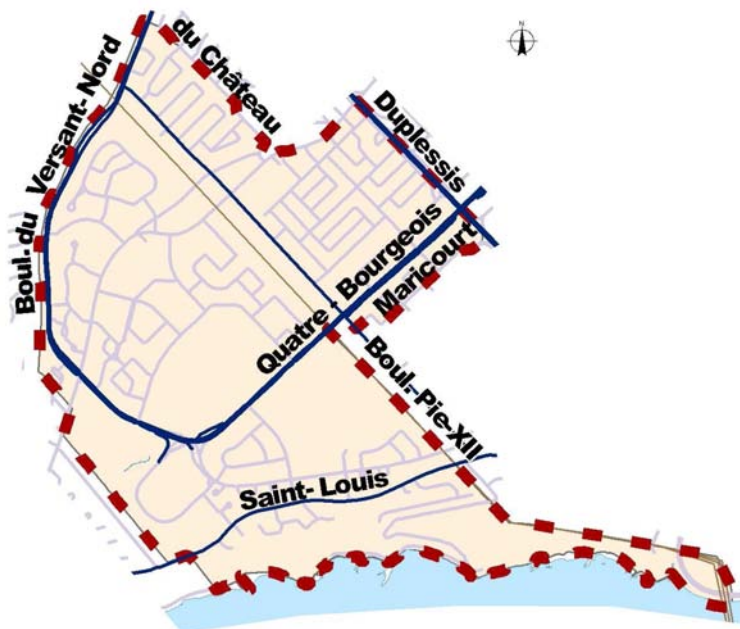
Composition du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy	
Madame Silva Weis	Présidente
Madame Johanne Elsener	Vice-présidente
Madame Pierrette Gailloux	Trésorière
Monsieur Denis Lapointe	Secrétaire
Monsieur Alexandre Juchereau-Duchesnay	Administrateur
Madame Ghislaine Émond	Administratrice
Monsieur Denis Montminy	Administrateur
Monsieur Genest Therrien	Administrateur
Madame Marie-Josée Savard	Conseillère municipale
Madame Denise Tremblay Blanchette	Conseillère municipale

Les personnes suivantes ont également été membres du conseil de quartier en 2009 : mesdames Francine Bouchard et Hélène Chagnon et messieurs Jean-Sébastien Bouchard, Hermann Girard, André Laferrière, Jean Lemay et Michel Messier.

Madame Valérie Drolet, conseillère en consultations publiques, se joint également aux assemblées. Cette dernière s'assure que les démarches amorcées par le conseil respectent les normes établies et rapportent les décisions auprès de l'administration municipale. Madame Drolet ainsi que les conseillères municipales du quartier n'ont pas de droit de vote.

2.4. Limites du quartier

Les limites du territoire du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy sont illustrées par la carte ci-dessous :



3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. Assemblées

En 2009, le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy a tenu cinq assemblées. Les rencontres ont eu lieu en partie au centre de loisirs Pie-XII et à l'école secondaire Les Compagnons-de-Cartier.

Rencontres du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy	
8 janvier, 19 h (assemblée)	14 mai, 19 h (assemblée)
12 février, 19 h (assemblée)	11 juin, 19 h (consultation publique)
12 mars, 19 h (assemblée générale)	29 juin, 19 h (extraordinaire)
9 avril, 19 h (assemblée)	10 décembre, 19 h (assemblée)

Le quorum a été atteint à chacune des rencontres énumérées dans le tableau. Un procès-verbal résumant le contenu de la rencontre est rédigé par une secrétaire contractuelle, engagée pour une période déterminée. Le procès-verbal contient l'ordre du jour de chaque assemblée, les questions et commentaires du public, le suivi du plan d'action, les résolutions adoptées, les commentaires des membres du conseil municipal ainsi que la correspondance reçue et la trésorerie effectuée depuis la dernière séance. Une fois adoptés, les procès-verbaux sont tous disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec :

www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

Le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs à des actions tenues se sont toujours pris à main levée.

4. REPRÉSENTATION DES CITOYENNES ET CITOYENS DU QUARTIER

Un des principaux rôles du conseil de quartier est la représentation des citoyennes et des citoyens. Au cours de leur mandat, les membres du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy ont représenté les citoyens par différents moyens.

Les périodes de questions allouées en début et en fin d'assemblées ont permis à plusieurs personnes de venir s'exprimer sur un sujet de leur choix, de faire valoir leurs préoccupations et de présenter des propositions. Les membres ont pris en charge les sujets relevant de leurs compétences et se sont engagés à effectuer un suivi aux prochaines séances lorsque les informations demandées n'étaient pas connues des membres. À plusieurs reprises, la conseillère municipale est intervenue pour apporter des ajustements et fournir des renseignements complémentaires. Les membres ont entendu et répondu aux préoccupations du public et certaines ont été directement adressées à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

5. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery à participer à deux consultations publiques concernant l'élaboration du plan directeur de quartier en 2009.

5.1. Plan directeur de quartier : remue-méninges

Consultation publique tenue le 9 avril 2009 en présence d'environ 35 citoyens.

La rencontre a commencé par les mots de bienvenue de M^{me} Silva Weis, présidente du conseil de quartier, et de M^{me} Francine Bouchard. Par la suite, M^{me} Christiane Auclair et M. Jean-Claude Fréchette ont exposé la démarche d'élaboration du plan directeur de quartier, les acteurs impliqués, le calendrier de réalisation et ont présenté un portrait socioéconomique du quartier. Les participants ont ensuite été invités à se regrouper autour d'une table afin de démarrer les ateliers où chacun était amené à s'exprimer sur les forces et les faiblesses du quartier. Les éléments étaient alors inscrits sur de grands cartons.

Trois grands thèmes ont ainsi été abordés :

1. le cadre de vie (Environnement naturel et l'environnement bâti)
2. le *milieu de vie* (Environnement social et l'environnement culturel et récréatif)
3. le *niveau de vie* (Environnement économique)

De plus, à la fin de chacun des ateliers portant sur un thème, chaque participant indiquait ses priorités à l'aide d'un système de pointage. Les participants avaient des jetons numérotés de 1 à 6. Ceux-ci attribuaient leurs jetons conformément à leurs priorités.

Les participants étaient aussi invités à remplir un cahier de notes sur les mêmes thèmes afin de compléter les éléments inscrits sur les grands cartons. Nous avons recueilli ces documents et ajouté les commentaires à la synthèse disponible sur le site Internet de la Ville.

5.2. Plan directeur de quartier : orientations et objectifs

Consultation publique tenue le 11 juin 2009 en présence d'environ 43 citoyens.

À la suite de la présentation du document Orientations et objectifs, les participants ont émis leurs commentaires et suggestions sur les thèmes suivants :

- Économie et habitat
- Architecture et aménagement urbain
- Environnement et espaces verts
- Gestion des déplacements
- Culture, loisirs et vie de quartier

Nous avons recueilli les commentaires et suggestions dans un rapport de consultation disponible sur le site Internet de la Ville. Ce document servira à l'élaboration du plan d'action du plan de quartier qui sera également soumis à la consultation en 2010.

6. ACTIONS ENTREPRISES PAR LE CONSEIL

Table de concertation sur le logement social – secteur Ouest

La Table de concertation est un regroupement d'organismes et de citoyens engagés à promouvoir le développement du logement social sur le territoire visé. Le conseil de quartier y a délégué une représentante, M^{me} Ghislaine Émond. La Table se rencontre au moins quatre fois par année.

Au cours de l'année 2009, les membres de la Table ont notamment appuyé des projets de logement social, sensibilisé les élus et les candidats aux élections municipales au manque de logements et participé à la recherche de lieux propices à la construction de logements sociaux dans l'arrondissement.

Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery

Le Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery a pour mission de sensibiliser la population concernant la protection et la promotion du patrimoine arboricole et des boisés urbains. Le conseil de quartier y a délégué une représentante, M^{me} Johanne Elsener.

Au cours de l'année 2009, le Comité a produit, par des experts, plusieurs rapports. Aussi, il a mis en branle et piloté plusieurs activités de sensibilisation et de consultation à l'échelle du quartier et de l'arrondissement. Pour en savoir plus sur les activités de ce comité, nous vous invitons à consulter leur rapport annuel disponible en annexe.

Participation aux consultations publiques

Les membres du conseil de quartier ont participé à différentes consultations tenues à l'échelle de l'arrondissement et de la ville :

- Plan Vert, Bleu, Blanc
- Vivre et se déplacer à Québec (comité de travail sur la mobilité durable)
- Rencontres Ville, Régions, Monde (débat sur les enjeux des élections municipales)
- Forum « Ensemble pour le mieux-être des aînés »

Vous pouvez obtenir une copie des mémoires déposés ou les rapports de consultation en vous adressant à M^{me} Valérie Drolet, conseillère en consultations publiques.

Groupe Femmes, Politique et Démocratie

Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie est un organisme d'éducation populaire à but non-lucratif ayant pour mission d'éduquer la population en général, et plus particulièrement les femmes, à l'action citoyenne et démocratique. Il s'agit, à travers cette mission, de promouvoir une plus grande participation des femmes à la vie politique et de soutenir, auprès de tous, l'exercice plein et entier de la citoyenneté.

Plusieurs membres du conseil ont participé aux activités de réseautage, de consultation et d'éducation organisées par ce groupe. Elles ont entre autres profité des formations offertes par le Centre de développement Femmes et Gouvernance en partenariat avec l'ÉNAP.

7. ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2010

Les orientations de notre conseil de quartier s'inscrivent dans la suite du Plan directeur du quartier auquel nous avons pris une part active avec l'Arrondissement.

Lors de l'activité remue-méninges d'avril 2009, les citoyens du quartier se sont exprimés en grand nombre selon un ordre de priorités en rapport avec cinq principaux thèmes :

1. Économie et habitat
2. Architecture et aménagement urbain
3. Environnement et espaces verts
4. Gestion des déplacements
5. Culture, loisirs et vie de quartier

Cet exercice de mise en commun de nos besoins et priorités, nous a permis de broser un portrait représentatif, confirmant la pertinence de nos actions déjà amorcées en 2009, ainsi que l'importance de les bonifier en 2010.

Les orientations de 2010 porteront sur les axes d'intervention suivants :

1. Économie et habitat :

À la suite du forum d'octobre *Ensemble pour le mieux être des aînés*, s'assurer d'un suivi quant à la réalisation et à la mise en œuvre des recommandations auxquelles ont pris part près de 200 participants.

Développement du logement social : représentation du conseil de quartier à la Table de concertation sur le logement social – secteur Ouest

Responsable : madame Ghislaine Emond

2. Architecture et aménagement urbain

Implantation d'un centre multifonctionnel et multiservices. Ce centre de loisirs favoriserait la mixité des générations. Mise en place d'un comité pour l'élaboration et la faisabilité du projet. Service d'entretien et de rénovation pour favoriser le maintien à domicile.

Responsable : madame Silva Weis

3. Environnement et espaces verts :

Principaux enjeux : densifier intelligemment, protéger les espaces verts et notre patrimoine. Projet d'aménagement d'ensemble d'un circuit récréotouristique intégrant activités de plein air, histoire et patrimoine, classement du chemin Saint-Louis comme bien patrimonial, arts et culture (mémoire déposé au plan Vert Bleu Blanc).

Responsable : madame Johanne Elsener

4. Gestion des déplacements

Améliorer l'axe nord-sud du transport en commun, adapter les marches pour les marchettes et les poussettes dans les autobus. Adapter des supports à vélos sur les autobus.

Responsable : Monsieur Alexandre Juchereau-Duchesnay

Entretien des trottoirs et passages piétonniers

Responsable : monsieur Genest Therrien

Circulation routière et sécurité par la surveillance du voisinage

Responsable : monsieur Claude Montminy

5. Culture, loisirs et vie de quartier

Promouvoir la vie de quartier, faire connaître notre conseil de quartier par des activités impliquant la communauté de notre quartier. Ex. Fête des voisins

Responsable : monsieur Denis Lapointe

Divers : axes d'intervention

Responsable : Silva Weis, présidente

Une nouvelle rubrique **Les Voisins remarquables** est mise à l'agenda dans le but de promouvoir les réalisations d'intérêt de notre voisinage et ainsi d'augmenter notre sentiment d'appartenance. Un quartier c'est avant tout **des personnes** qui le constituent!

Plusieurs axes d'intervention font également partie des orientations communes aux autres conseils de quartier de notre arrondissement. Les présidents et les présidentes ont convenu, lors d'une réunion informelle tenue le 2 décembre dernier, de poursuivre une réflexion sur ces préoccupations qui touchent principalement le transport en commun et la circulation routière (vitesse dans les zones résidentielles) et l'environnement.

Beaucoup de travail a été accompli lors des consultations et du forum. Les citoyens ont participé en grand nombre et souhaitent que les réponses se traduisent par des actions. Dans cet objectif, nous nous engageons par notre travail bénévole, de mener à bien ce qui a été initié collectivement dans le Plan directeur du quartier, en collaboration avec l'Arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

8. PARTICIPATION ET ÉTATS FINANCIERS

Le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy est fier du déroulement des assemblées tenues au cours de l'année 2009 et de la participation des citoyens et des citoyennes.

En 2009, le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy a reçu une subvention de la Ville de Québec de 1500 \$. De ce montant, 546 \$ ont été dépensés pour les frais de fonctionnement du conseil d'administration du conseil de quartier.

Au 31 décembre 2009, le conseil de quartier dispose d'un actif de 2342 \$.

LE CONSEIL DE QUARTIER DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2009

LE CONSEIL DE QUARTIER DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Petite Caisse	150	
Encaisse	2 192	1 388
	<u>2 342</u>	<u>1 388</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeur	--	--
Actif net	2 342	1 388
Non affecté	<u>2 342</u>	<u>1 388</u>

Au nom du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy :

LE CONSEIL DE QUARTIER DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec		
Fonctionnement	<u>1 500</u>	<u>1 500</u>
Charges		
Fonctionnement	546	608
Projets		395
	<u>546</u>	<u>1 003</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	954	497
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>1388</u>	<u>891</u>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>2 342</u>	<u>1388</u>

9. ANNEXE

Rapport annuel 2009

Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery (CASFS)

Puisque le comité environnement a principalement agi à travers les activités du Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery (CASFS), nous rapporterons donc les activités en 2009 de ce regroupement de citoyens qui a pour mission de sensibiliser la population concernant la protection et la promotion du patrimoine arboricole et des boisés urbains.

Membres du Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery	
Johanne Elsener	Présidente Vice-présidente du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy
Christiane Trudel	Vice-présidente Présidente du conseil de quartier de Sillery
Françoise Godin	Secrétaire Ingénieure forestière
Hugues Michaud	Président de la Société d'histoire de Sillery
Solange Simard	Technicienne en foresterie au ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Jean-Félix Robitaille	Avocat en cours de spécialisation en droit de l'environnement
Jean-Michel Roy	Informaticien

Experts	
Suzanne Hardy	Phytotechnicienne Enracinart
Dr Jean Bousquet	Ingénieur forestier, Ph.D. et professeur titulaire à l'Université Laval
Jean Lamontagne	Consultant en arboriculture et professeur à Fierbourg
Dr Christian Godbout	Ingénieur forestier, Ph.D. en mycologie forestière
Dr Patrick Galois	Biologiste, Ph.D. en herpétologie Amphibia-Nature
Jean-Guy Picard	Ornithologue, Club des ornithologistes de Québec
Patrick Blanchet	Ingénieur forestier, Société d'histoire forestière du Québec

1. Principaux enjeux

A) Québec : Ville verte

À travers ses interventions, le Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery veut inciter la Ville de Québec à :

- Densifier intelligemment son territoire
 - mettre en place des incitatifs (programme de crédit de taxes et/ou subventions, réglementation, etc.) pour densifier les terrains de stationnement à ciel ouvert (en les rendant souterrains et en construisant au-dessus), les quartiers à revitaliser (Estimauville, Saint-Sauveur et Vanier), les terrains vagues et les terrains contaminés et les artères commerciales mal densifiées (les boulevards Charest, Wilfrid-Hamel, Henri-Bourassa, Sainte-Anne, de l'Ormière, Pierre-Bertrand, le chemin Sainte-Foy, la 1^{re} Avenue, etc.).
 - interdire la construction de vastes espaces de stationnements à ciel ouvert.
 - modifier le zonage pour autoriser les usages mixtes dans les édifices à étages (commerces au rez-de-chaussée, bureaux et/ou appartements aux étages supérieurs).
- Protéger ses espaces verts et son patrimoine naturel
 - décréter immédiatement un moratoire sur la construction dans les boisés, milieux humides et sur les terres agricoles.
 - rencontrer la cible de 8 % du territoire urbanisé en espaces verts protégés d'ici 2013 et en l'augmentant à 12 % en 2017 comme d'autres grandes villes nord-américaines. Ce faisant, Québec devrait de façon urgente s'assurer de la préservation d'une ceinture verte et d'augmenter la proximité des espaces verts dans tous les secteurs, deux objectifs actuellement poursuivis par plusieurs villes nord-américaines et européennes.
 - acquérir intégralement les milieux naturels d'intérêt du *Répertoire des milieux naturels de la Ville de Québec*, ainsi que le boisé des Sœurs-du-Bon-Pasteur, grâce aux programmes gouvernementaux, aux fondations privées et aux investissements directs de la Ville (voir la section *Boisé Neilson*).
 - créer le parc des Grands domaines de Sillery en conservant les boisés et alignement d'arbres remarquables ainsi que le paysage patrimonial naturel (voir la section *Grands domaines de Sillery*).
 - classer le chemin Saint-Louis comme bien patrimonial historique et naturel (voir la section *Préservation du caractère patrimonial du chemin Saint-Louis*).
 - exiger des études de caractérisation faites par des experts en la matière lors de tout projet de plan d'aménagement d'ensemble en zones arborée, boisée ou humide.
 - mettre en place un plan de protection du paysage naturel du sud de la Ville, comme partie intégrante d'une ceinture verte entourant la ville.

- Protéger sa forêt urbaine privée et publique
 - mettre en place une politique de l'arbre appuyée par une réglementation permettant de protéger adéquatement les arbres de la forêt urbaine en accordant une protection particulière aux arbres remarquables et aux espèces sensibles.
 - engager des personnes compétentes pour évaluer les arbres à protéger lors des projets de construction et pour la surveillance des chantiers.
- Protéger la santé de ses citoyens
 - concevoir en 2010 un plan d'action pour lutter contre les îlots de chaleur actuels et prévenir de nouveaux îlots de chaleur, de concert avec l'Institut national de santé publique du Québec.
 - concevoir en 2010 un plan d'action pour atteindre une couverture arborée d'au moins 30 % sur l'ensemble du territoire urbanisé. Une couverture arborée est la surface du territoire couverte par les cimes d'arbres qui forment un parasol au-dessus des trottoirs, des rues, etc.

B) Développement durable de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

Même si le CASFS tente d'inciter la Ville de Québec à avancer sur la piste d'une cité verte à l'échelle de la ville, il tient à concentrer ses efforts sur des enjeux qui touchent tout particulièrement l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge pour dégager une vision globale de développement durable pour ce secteur du territoire de la Ville de Québec.

En effet, l'arrondissement, et tout particulièrement sa portion sud, est riche de plusieurs milieux naturels d'intérêt, d'une forêt urbaine mature, souvent centenaire, et composante clé de la ceinture verte de Québec, de plusieurs sites historiques, patrimoniaux et culturels, d'accès multiples au fleuve et de panoramas grandioses. Nous voulons préserver cette richesse, la bonifier, la réseauter et en faciliter l'accès aux citoyens et aux touristes. Les pistes d'action proposées sont décrites dans le mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le Plan vert bleu blanc (voir section 3. A) *Plan vert bleu blanc*)

C) Boisé Neilson

Le boisé Neilson est un boisé classé dans le Répertoire des milieux naturels de la Ville de Québec. Ce boisé abrite un écosystème remarquable de par sa forêt ancienne composée d'espèces rares : des pruches bicentenaires, de sa faune spectaculaire : l'épervier de Cooper et de son milieu humide qui est le dernier présent sur le promontoire de la Ville de Québec. Il est situé à un endroit stratégique permettant la création d'une véritable boucle verte par la mise en réseau avec les autres grands boisés et parcs de ce secteur (voir section 3. A) *Règlement RVQ 1422*). Ce boisé où de nombreux citoyens pratiquent la randonnée, la raquette, le ski de fond, l'observation d'oiseaux, la peinture et la cueillette de champignons est dans la mire de promoteurs qui veulent le couper à blanc sur 60 % de sa superficie pour y construire des tours à condominiums.

Or, selon les experts que nous avons consultés (voir section 2.), l'étude de caractérisation du milieu naturel sur laquelle s'appuie le Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et qui fut réalisée par la firme BPR Infrastructures Inc. pour le compte de la Ville de Québec comporte les lacunes suivantes : l'âge des arbres n'a pas été évalué, les massifs forestiers ayant la plus grande valeur écologique ne figurent pas dans le rapport, l'effet de lisière (effet du vent et du soufflage de la neige) n'a pas été pris en considération, les solutions proposées pour le maintien des eaux de surface nécessaires à la survie de l'écosystème n'ont jamais été expérimentées et éprouvées et l'aire proposée pour protéger une espèce rare qui l'habite n'est pas assez grande pour assurer la survie de sa population. Les conclusions qui s'imposent sont que, si le PAE se réalise, l'espèce rare disparaîtra, les massifs forestiers ayant la plus grande valeur écologique et esthétique seront coupés et que le 40 % de forêt qui restera déperira à cause des effets de lisière et des changements au niveau des eaux de surface.

D) Classement du chemin Saint-Louis comme bien patrimonial historique et naturel

Ce chemin, parmi les plus anciens au Québec, figure déjà sur les cartes géographiques d'il y a 200 ans. À ce titre, il a d'ailleurs été désigné *Chemin du Roy*. Il est parsemé d'une grande quantité de sites et maisons historiques, comme la Villa Bagatelle, l'arrondissement historique de Sillery, les grands domaines religieux de Sillery, Cataraqui, la maison Hamel-Bruneau, le parc Cartier-Roberval. Ce chemin, qui prolonge la Grande Allée et qui longe la falaise de Québec à Cap-Rouge, possède une allure boisée et sinueuse caractéristique de l'environnement d'il y a 200 ans.

Depuis plusieurs années, cette artère historique a subi à certains endroits de son parcours une dégradation environnementale, architecturale et paysagère qu'il faut arrêter au plus vite si la Ville de Québec et la province de Québec ne veulent pas perdre ce joyau historique, qui en assurant une continuité entre plusieurs sites historiques ou récréatifs (Aquarium du Québec, promenade Samuel-De Champlain, etc.), constitue un attrait touristique majeur.

En collaboration avec les différents conseils de quartier et sociétés d'histoire, le CASFS tente d'obtenir que le statut de bien patrimonial historique et naturel soit conféré au chemin Saint-Louis, de la Grande Allée jusqu'au parc Cartier-Roberval, par le gouvernement provincial afin de conserver sa beauté paysagère là où elle est encore présente et de la restaurer là où elle est disparue. Ce projet n'est pas inusité puisque d'autres villes comme Ottawa et Vancouver ont de tels chemins classés (*Sussex Drive et Marine Drive*).

E) Les Grands domaines de Sillery

Plusieurs études sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine ont relevé le caractère exceptionnel de l'arrondissement historique de Sillery et de ses grands domaines, ainsi que l'urgence d'agir pour protéger et mettre en valeur ce patrimoine historique et naturel unique. L'*Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Sillery* par la commission des biens culturels du Québec (2004) résume bien les désirs des citoyens quant au développement de cette partie de la Ville de Québec :

« Conserver les traces des lotissements des grandes propriétés; respecter la relation entre le paysage construit et le paysage naturel; maintenir les liens entre la falaise et le fleuve; protéger les percées visuelles depuis et vers le fleuve et la falaise; empêcher le développement en bordure de la falaise; limiter la hauteur des constructions sur la falaise perceptibles depuis la rive du fleuve et depuis le chemin Saint-Louis; empêcher l'éparpillement et la densification des constructions sur chaque domaine ».

Les Grands domaines de Sillery abritent des boisés d'intérêt et des arbres exceptionnels qui font partie intégrante de la trame historique, paysagère et panoramique de ce territoire, tels qu'ils ont été décrits dans le rapport de caractérisation des boisés de l'arrondissement historique par la firme Del Degan, Massé et Associés (2006) et dans le nouveau livre « Nos Champions, les arbres remarquables de la capitale », par Suzanne Hardy (2009, Éditions Berger et Commission de la Capitale Nationale du Québec). Certains de ces arbres sur le promontoire de Sillery ont des âges insoupçonnés de plus de 200 ans, remontant à la Conquête (Commission de la Capitale Nationale du Québec, site Web). Malheureusement, suite à l'adoption du règlement RA3VQ 103 par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery en août dernier, ces boisés et ces arbres remarquables ont perdu la solidité de leur protection conférée par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'ancienne Ville de Sillery (voir la section *Règlement RA3VQ 103*).

Le CASF appuie et travaille de concert avec la coalition pour l'arrondissement historique de Sillery pour mener de l'avant le projet de parc à géométrie variable le long du haut de la falaise du fleuve Saint-Laurent, parc qui répondrait aux désirs exprimés par les citoyens.

F) Boisés Saint-Denis et Cardinal-Villeneuve

Le statut précaire de ces deux autres boisés de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge inquiète les citoyens. Le CASFS a suivi attentivement l'évolution de ces dossiers et s'est tenu prêt à réagir.

2. Résumé des avis ou rapports produits par les experts consultés

A) Avenir du boisé Neilson

Nouvelles données à prendre en considération dans le processus décisionnel : présence dans le boisé Neilson d'îlots conifériens d'âge centenaire et bicentenaire; découverte, implications et considérations concernant leur maintien par le Dr Jean Bousquet, Ph.D., ingénieur forestier et professeur titulaire à l'Université Laval.

Le CASFS a demandé au Dr Jean Bousquet de commenter l'étude de caractérisation du milieu naturel du boisé Neilson faite par un agronome et un ingénieur civil à l'emploi de la firme BPR. Dans le rapport remis à la suite d'une visite sur le terrain, le Dr Jean Bousquet a mis en évidence de multiples lacunes concernant notamment la présence d'espèces d'arbres rares plus que centenaires et les caractéristiques mettant en évidence la présence d'une forêt ancienne – il y a deux versions, c'est celle de mai 2009 (version donnée à la commission municipale du Québec) qui est la plus complète avec cette pinède additionnelle au nord de la rue Paul-Archambault, des âges et photos additionnels, et une refonte des commentaires généraux à la fin.

B) Macromycètes rares du boisé Neilson (par le Dr Christian Godbout, Ph.D., ingénieur forestier spécialisé en mycologie)

Le boisé Neilson abrite plusieurs espèces rares de champignons dont deux espèces qui n'ont jamais été rapportées ailleurs au Québec selon le Fungarium du Cercle des mycologues de Montréal. Le boisé Neilson présente, du moins à certains endroits, une combinaison de sol et d'arbres que l'on ne retrouve plus ou presque plus dans la région.

C) Salamandre à quatre orteils du boisé Neilson (par le Dr Patrick Galois, Ph.D., biologiste spécialisé en herpétologie - salamandres, etc.)

Dans le boisé Neilson habite la population la plus connue au nord-est de la salamandre à quatre orteils, une espèce rare de salamandre. Le Dr Galois recommande un périmètre de 250 m pour assurer la survie de cette population, soit un périmètre beaucoup plus grand que les 100 mètres recommandés par la firme BPR.

D) Feuillet d'observations quotidiennes des oiseaux du Québec (par M. Jean-Guy Picard, ornithologue, Club des ornithologues de Québec)

Plusieurs espèces d'oiseaux, dont certaines spectaculaires comme le grand pic ou le grand duc d'Amérique, fréquentent le boisé Neilson. Des espèces rares, comme l'épervier de Cooper ou la buse à épaulettes, nichent dans les grands conifères qui s'y retrouvent en abondance.

E) Nos champions : les arbres remarquables de la capitale (par Suzanne Hardy, Enracinart)

Ce livre décrit les nombreux arbres remarquables de par leur espèce, leur port ou leur âge présents dans l'arrondissement et invite les citoyens à partir à leur découverte grâce à des repères.

F) La prucheraie du boisé Neilson, un témoin de notre passé, un regard sur notre avenir (par M. Patrick Blanchet, Société d'histoire forestière du Québec)

Cette recherche conclut que la prucheraie du boisé Neilson est un artéfact précieux car son histoire est liée à celle de l'industrie de la fourrure de Québec, l'écorce de la pruche étant utilisée à cette époque pour traiter les peaux.

3. Activités

A) Participation aux consultations publiques

- Règlements d'harmonisation RVQ 1400 et RA3VQ 86

Le CASFS a fait plusieurs propositions de modifications de ces règlements car ils ne protègent pas adéquatement la forêt urbaine privée (forêt constituée par l'ensemble des arbres situés sur des terrains privés) en permettant l'abattage systématique d'arbres s'ils nuisent à la construction ou à l'aménagement sans tenir compte de leur diamètre, âge, rareté ou valeur esthétique, en n'obligeant pas la restauration en cas d'abattage illégal, en n'imposant pas d'amendes dissuasives pour prévenir les abattages illégaux, en n'imposant pas de densité de logements maximale dans les secteurs du sud de l'arrondissement où une forêt mature remarquable a survécu, en n'imposant pas de demande de permis d'abattage pour les arbres d'arrière-cour ou de cour latérale, en n'imposant pas d'indiquer sur le plan du terrain avant l'émission d'un permis de construction la localisation et la description des arbres ayant un diamètre de plus de 0,10 mètre à hauteur de poitrine, en autorisant des jumelés à un ou deux logements ou d'unités de deux logements dans des secteurs fortement boisés à prédominance unifamiliale, en n'imposant pas une protection du paysage naturel du sud de l'arrondissement et de l'artère patrimoniale du chemin Saint-Louis, en autorisant un Plan d'aménagement d'ensemble dans un milieu naturel d'intérêt (boisé Neilson), en soustrayant des zones, secteurs ou arrondissements de la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'abattage des arbres de cour latérale ou de cour arrière en milieu urbain. Aucune des recommandations ne fut retenue par la Ville de Québec, sauf celle de l'obtention obligatoire d'un permis d'abattage d'arbres pour ceux d'arrière-cour ou de cour latérale dans certains arrondissements comme à Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, en plus de ceux de cour avant.

- Comparution devant la Commission municipale du Québec (CMQ)

La comparution devant la CMQ en mai 2009 relativement à la non conformité du règlement d'urbanisme RVQ 1400 au Plan directeur d'aménagement et développement de la Ville de Québec (PDAD) visait à démontrer que la destruction de 60 % du boisé Neilson et la mise en péril du 40 % restant n'était pas conforme aux valeurs de développement durable et de préservation des milieux naturels d'intérêts inscrites au PDAD. Les avocats de la Ville de Québec ont réussi à démontrer que la CMQ n'avait pas la compétence pour juger ce dossier grâce à un oubli du législateur. Ce faisant, l'obligation faite par la Loi sur l'urbanisme et l'aménagement, que le règlement d'urbanisme soit conforme au PDAD, n'a pu être examinée sur le fond.

- Plan vert bleu blanc

Le CASFS a déposé un mémoire auprès de la Ville de Québec dans lequel il propose de protéger, de mettre en valeur et de réseauter les grandes richesses du sud de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery afin de proposer non pas seulement des circuits d'activités de plein air mais d'y intégrer l'histoire, le patrimoine, les arts et la culture présents dans ce secteur. Les deux circuits proposés (figures 1 et 2) seraient bonifiés par divers éléments comme un kiosque de musique de chambre et des jeux modulaires au parc de la Plage-Jacques-Cartier, du mobilier urbain et des expositions de sculptures extérieures dans les grands boisés de la Pointe-de-Sainte-Foy, etc. Un circuit écolobus en faciliterait l'accès aux citoyens et réglerait les problèmes de stationnement et de circulation automobile.

Figure 1. Réseau ouest

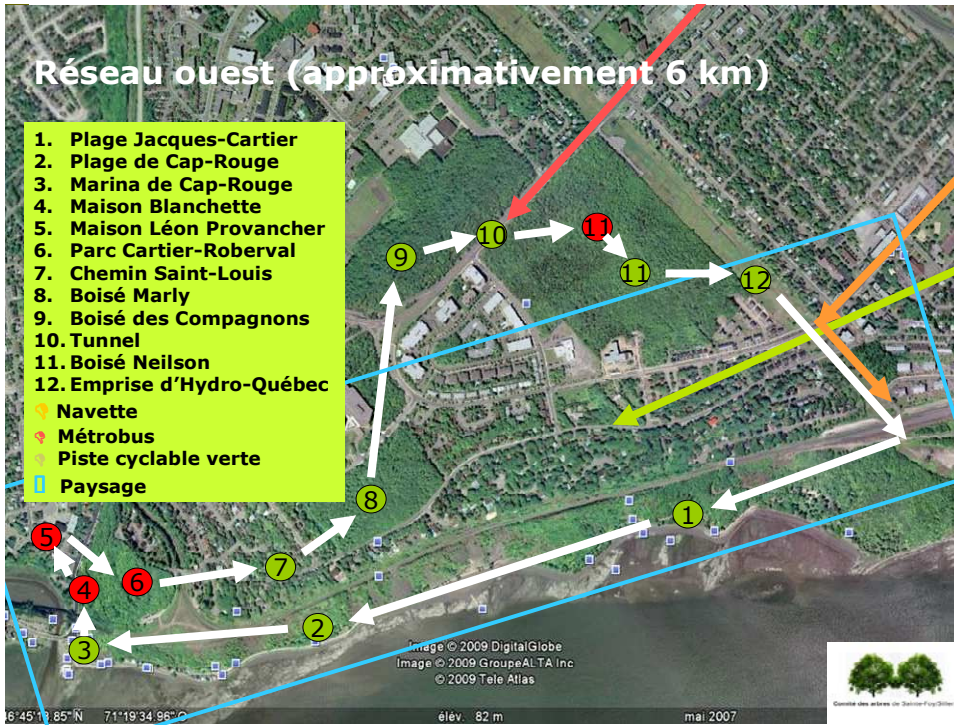


Figure 2. Réseau est



- Règlement RVQ 1422

Le CASFS a demandé à la Ville de Québec de retirer le boisé Neilson de ce règlement qui autorise une augmentation de la densité minimale à l'hectare de plusieurs nouveaux terrains ce qui fait passer le boisé Neilson d'une densité maximale de quatre logements à l'hectare à une densité minimale de 30 logements à l'hectare. Le boisé Neilson n'a pas été retiré du RVQ 1422 par la Ville de Québec.

- Règlement RA3VQ 103

L'ancienne Ville de Sillery a protégé les arbres de l'arrondissement historique de Sillery (AHS) en restreignant l'abattage « à des seuls motifs de sécurité et d'assainissement ». Dans le nouveau règlement RA3VQ 103, les mots « à des seuls motifs de sécurité et d'assainissement » ce qui introduit la possibilité d'abattre les arbres pour d'autres motifs et donc diminue le niveau de protection des arbres de l'AHS. Le CASFS, conjointement avec le conseil de quartier de Sillery, s'est opposé au retrait de cette clause lors de la consultation en juin et d'une consultation supplémentaire en août. Malgré cette opposition, la Ville de Québec n'a pas modifié ce règlement.

B) Information de la population

- Conférence de presse du 8 avril 2009

Cette conférence de presse visait à informer le public de la découverte d'arbres plus que centenaires dans le boisé Neilson et des lacunes de l'étude de caractérisation faite par la firme BPR. Dépôt d'un rapport d'étude du professeur Jean Bousquet.

- Conférence de presse du 5 mai 2009

Cette conférence de presse visait à informer le public du périmètre de protection inadéquat proposé par la firme BPR pour la sauvegarde de l'espèce rare habitant le boisé Neilson. Dépôt d'un rapport d'étude du Dr Patrick Galois.

- Conférence de presse du 10 juin 2009

Cette conférence de presse visait à informer le public de la dégradation du paysage naturel du sud de l'arrondissement et des solutions proposées pour y remédier.

- Conférence du 29 juin sur la densification intelligente et le boisé Neilson

Les citoyens de la Pointe-de-Sainte-Foy furent conviés à une soirée où le Dr Jean Bousquet, ingénieur forestier et professeur titulaire à l'Universitaire Laval ainsi que M. Sylvain Labbé, ingénieur forestier et représentant du Canada sur le comité forêt des Nations Unies, ont discuté de densification intelligente et de la valeur remarquable du boisé Neilson. Participation de conseillers municipaux et de plus d'une soixantaine de citoyens.

- Conférence de presse du 9 septembre 2009

Cette conférence de presse visait à informer le public des différents enjeux défendus par le CASFS au sujet de la forêt urbaine de l'arrondissement et de Québec.

- Conférence de presse du 15 octobre 2009

Tenue conjointement avec d'autres organismes de défense de l'environnement, le CASFS a rendu public le questionnaire qui fut envoyé à tous les candidats à l'élection municipale du 1^{er} novembre.

- Entrevues dans les médias

Les membres du CASFS et leurs experts ont participé à différentes entrevues à la télévision et la radio de Radio-Canada, à Vox, CKRL, CKIA et Sortir FM, dont des interventions d'urgence dans le dossier sur l'abattage illégal de pins et de feuillus nobles centenaires au boisé Pie XII par un promoteur.

- Site WEB

Un site WEB (www.boiseneilson.blogspot.com) fut créé pour donner de l'information sur le boisé Neilson et permettre aux citoyens de signer en ligne la pétition pour sa sauvegarde.

C) Correspondance et rencontres

- Rencontre avec M. François Picard du comité exécutif de la Ville de Québec

Lors de cette rencontre ayant pour but de décrire les différents enjeux et faire part de la liste des demandes du CASFS, M. Picard s'est engagé à revenir avec des réponses. Aucune réponse n'a été reçue en date du 27 janvier 2010.

- Questionnaire pour connaître la position des élus sur différents enjeux environnementaux

Un questionnaire écrit conjointement avec le Comité des arbres de Charlesbourg, Aux arbres citoyens!, Forêt y voir!, la Ville que nous voulons et la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery fut envoyé à tous les candidats à l'élection municipale du 1^{er} novembre pour les sensibiliser aux différents enjeux d'une ville verte (voir la section 1. *Principaux enjeux, A) Québec : ville verte*).

- Lettre à M^{me} Christine Saint-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine suivie d'une rencontre

Une rencontre positive s'est tenue au Ministère pour discuter de l'enjeu des Grands domaines de Sillery et du classement du chemin Saint-Louis comme artère patrimoniale historique et naturelle.

- Rencontre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Une rencontre positive s'est tenue au Ministère pour discuter de la valeur écologique du boisé Neilson.

- Lettre à M. Régis Labeaume, maire de Québec

Une lettre décrivant les enjeux défendus par le CASFS et demandant une rencontre fut envoyée à M. Régis Labeaume le 2 décembre. Seul un accusé de réception a été reçu en date de ce rapport.

- Lettre aux conseillers de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

Une lettre décrivant les enjeux défendus par le CASFS et demandant une rencontre fut envoyée aux conseillers de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge. Une réponse fut reçue indiquant qu'une rencontre aurait lieu à une date indéterminée.

D) Activités pour la population

- Pancartes

Des pancartes faites par les enfants de l'école Montessori de Québec furent installées aux abords du boisé Neilson pour sensibiliser la population au sort de ce boisé remarquable.

- Organisation de randonnées guidées par Suzanne Hardy, auteure du livre : « Nos champions, les arbres remarquables de la capitale nationale »

Une série de randonnées organisées conjointement avec le Comité des arbres de Charlesbourg, Aux arbres citoyens!, Forêt y voir!, la Ville que nous voulons et la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery furent proposées cet automne aux citoyens pour leur faire découvrir des boisés remarquables menacés.

- Journées de la culture : Ramage et plumage

En collaboration avec Aux arbres citoyens!, la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, le Comité des arbres de Charlesbourg, l'école des Pères Maristes, l'école Montessori de Québec, l'école St-Jean-Berchmans, Enracinart, Forêt y voir, la Fondation Dufresne Gauthier, les Journées de la Culture, La Ville que nous voulons, la maison Léon-Provancher, la maison des métiers d'art du Québec, Motivaction, le mouvement Scout, Omer de Serres et la Société d'histoire de Sillery, un projet d'atelier de création collective et d'installation *in situ d'un bestiaire* inspiré de la biodiversité du boisé Neilson fut monté. Plus de 1000 oeuvres furent fabriquées pour décorer les arbres en bordure du chemin des Quatre-Bourgeois. L'activité fut annulée en raison de la pluie mais la maison des métiers d'art du Québec a quand même installé des bancs rustiques et originaux sous les pruches bicentennaires pour les citoyens.

E) Police citoyenne

- Boisé Pie-XII

Malgré que le CASFS ait averti le lundi 27 avril le Service de l'environnement de la Ville de Québec qu'un promoteur était en train de couper à blanc le Boisé Pie-XII, cette dénonciation n'a pu empêcher la coupe illégale ultérieure de 19 arbres matures, arbres probablement plus que centaines selon le rapport du professeur Jean Bousquet qui s'est rendu sur les lieux. Le CASFS a demandé au Service du greffe de la Ville de Québec une copie de la facture ainsi qu'une copie du plan d'occupation au sol de la bâtisse avant et après la suspension du permis de construction. Le Service du greffe a refusé de fournir l'information.

- Boisé du Campanile

Le CASFS a pris note de la dégradation des arbres et arbustes du boisé du Campanile causée par le soufflage de la neige. Il attend les résultats de l'enquête de la Ville de Québec pour découvrir le fautif et les mesures qui seront prises pour corriger la situation.

F) Plantation d'arbres au cimetière Mount Hermon

La plantation d'arbres au cimetière Mount Hermon de l'arrondissement historique de Sillery est complétée et une plaque de remerciement fut installée.

G) Plainte

Suite à la constatation, dans le rapport du Dr Jean Bousquet (*section 2. A) Avenir du boisé Neilson*), des lacunes de l'étude de caractérisation du milieu naturel du boisé Neilson faite par la firme BPR, le CASFS a déposé une plainte auprès de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ) pour exercice illégal du génie forestier. L'OIFQ a écrit une lettre au directeur du Service de l'environnement de la Ville de Québec le 29 septembre 2009 pour l'informer que, selon eux, ils ont omis de faire appel à un spécialiste de la forêt afin de leur permettre de prendre une décision éclairée dans une optique de protection du public. L'OIFQ a demandé à la Ville de Québec d'assurer un suivi concernant cette affaire et de leur faire part des correctifs qui devront être apportés. Aucune réponse à ce sujet n'avait été reçue en date du 27 janvier 2010.

H) Lutte contre les îlots de chaleur

Les changements climatiques créeront des îlots de chaleur dans les villes et ils seront de plus en plus fréquents. Ces îlots de chaleur affectent négativement la santé des aînés et des personnes atteintes de maladies chroniques. Comme le quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy est le deuxième quartier au Canada qui compte la population la plus âgée et qu'un CHSLD a été construit en bordure du boisé Neilson, le CASFS a soumis le projet de préservation du boisé Neilson au programme de lutte contre les îlots de chaleur de l'Institut national de santé publique du Québec.

I) Forum sur l'étalement urbain et conférence de presse

Le CASFS a participé au *Forum sur l'étalement urbain* organisé par la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels de l'Université Laval. Une des conclusions fut qu'il est important de conserver des espaces naturels à proximité des citoyens pour empêcher leur exode en périphérie pour se rapprocher de la nature.

J) Pétition pour la sauvegarde du boisé Neilson

Une pétition papier et en ligne circule pour la sauvegarde du boisé Neilson; 1437 signatures y figurent en date de ce rapport.

K) Classement du chemin Saint-Louis comme bien patrimonial historique et naturel

Un projet de classement du chemin Saint-Louis comme bien patrimonial historique et naturel fut présenté et entériné par les différents conseils de quartier du sud de l'arrondissement (Sillery, Saint-Louis, Pointe-de-Sainte-Foy et Cap-Rouge). Un comité de travail a été formé en collaboration avec la Société d'histoire de Sillery et la Société d'histoire de Cap-Rouge. Ce comité déposera un mémoire au cours de l'hiver 2010.